



Conseil de la Ville

Règlement RV-2009-08-89 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIVIT:

1. Modification de l'article 4

L'article 4 du Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisations de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifié par l'addition de la rue suivante :

« - Avenue Brassard Sud ».

Adopté le 17 août 2009

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 18 NOVEMBRE 2009